

vous. Soit. Mais comme on tient le coquin, le reste ne saurait tarder à nous revenir. En attendant, je vais signifier aux banquiers et changeurs la liste des billets volés. Il y en a pour soixante-dix mille francs. Si le complice ou le receleur qui les détient ose les mettre en circulation, gare à lui! Ayez confiance: nous rattraperons les précieux fafiots au passage. Quant aux vingt-neuf mille six cents francs en or, ils ne nous offrent aucun moyen de contrôle: rien ne ressemble à un louis comme un autre louis. A moins que le coupable ne se décide à restituer ou qu'on ne retrouve le tout en bloc, il faudra, je le crains, en faire votre deuil.

Le caissier frissonnait et pâlisait en écoutant ces détails. L'émotion, sans doute, et l'angoisse de recouvrer cette fortune qu'il croyait perdue.

—Sur ce, cher monsieur, conclut le policier triomphant, je vous laisse vaquer à vos affaires et je cours aux miennes. Si j'apprends du nouveau, je m'empresserai de vous donner avis.

Après un échange de poignées de main, les deux hommes tirèrent chacun de son côté: Merle pour rendre compte de son enquête au juge instructeur; Delorme, pour sauvegarder, jusqu'au soir, les intérêts de la maison Falempin.

Tout en cheminant, ils suivaient l'un et l'autre, le fil de leurs pensées.

Merle se disait:

On ne saurait croire à quel point me taquine le méchant carré de papier noirci qu'essayait de me cacher ce bon monsieur Delorme. Le "Bookmaker!" un journal de courses! Cela n'a l'air de rien; c'est beaucoup, pourtant. Cette lecture, que j'ai surprise, dénote un état d'âme inquiétant. Ah! il joue en cachette sur les chevaux, le rigide père de famille! Diantre! diantre! Joueur et caissier, voilà un accouplement que je n'aime guère. Oh! les courses, les paris, les bookmakers! qui nous en délivrera? Que de consciences droites ils ont fait dévier! Que d'honnêtes employés ils ont détourné de leurs devoirs! Que de situations ils ont compromises! Ce sont nos meilleurs pourvoyeurs de gibier de prison. Mais, après tout, je m'alarme sans doute à tort. Mon-

sieur Delorme n'est pas homme à commettre des folies. Qui dit que ce brave garçon ne cherche pas, dans les combinaisons du turf, une simple distraction inoffensive? Un risque insignifiant d'un franc ou deux, peut-être? Y a-t-il de quoi fouetter un chat? Le malheur est que qui a joué jouera. Quand le bras est pris dans l'engrenage, le reste du corps risque fort d'y passer tout entier.

Monsieur Delorme, lui, songeait tout soucieux:

—Le traquenard de Merle! oui, certainement, il offre un certain danger, aux guichets des banques et des grandes Sociétés, où l'on n'admet pas un papier sans l'examiner à la loupe. Mais ces mêmes billets comment en suivre l'éparpillement dans le petit commerce et chez les particuliers? Ici, nulle précaution: le billet de banque circule sans plus de façon que la pièce d'or, et personne ne s'inquiète du numéro d'ordre qu'il porte. Allons! Décidément, le pauvre Merle tient là un fil d'Ariane bien fragile et bien problématique!

IX

AUTRES NOTES DE POLICE

PREMIERE NOTE

"15 juin."—L'affaire de Sèvres prend une mauvaise tournure pour le mendiant. Son passé, du reste prédispose peu en sa faveur.

C'est un sieur Liantier, dit "La Gouape," hôte habituel des maisons d'arrêt. Il sortait, le 8 mai, de la prison de Poissy, où il purgeait une condamnation à deux ans pour vols qualifiés.

Fichtre! Voilà un gaillard qui ne perd pas son temps! Libéré le huit, deux jours plus tard, il vole et il assassine.

Quand donc une bonne loi empêchera-t-elle de vaguer les récidivistes?

Antérieurement, on compte à l'actif de Liantier, un certain nombre de peines, va-